

LA VIANDE BOVINE

en Normandie

06

DEUXIÈME SECTEUR DE PRODUCTION

En Normandie, 15 460 exploitations (soit 58 %) détiennent un cheptel bovin en 2022 : lait, viande ou mixte.

Avec 1,98 millions de têtes, la Normandie est la 4^e région française par l'importance de son troupeau bovin total (derrière les régions Auvergne - Rhône Alpes, Pays de la Loire et Nouvelle Aquitaine).

En 2021, la viande bovine (gros bovins et veaux de boucherie) génère 15 % du produit agricole régional (Source Agreste, hors aides, services exclus, autoconsommation exclue), soit 705 millions d'euros pour la Normandie. Avec le lait (32 %), l'élevage bovin représente environ la moitié du produit agricole normand.

L'EMPREINTE LAITIÈRE RESTE FORTE...

La Normandie reste une région à vocation essentiellement laitière. Fin 2022, la région compte plus de 533 000 vaches laitières, soit 16 % du troupeau laitier français. La Manche est d'ailleurs le 1^{er} département français par la taille de son troupeau de vaches laitières, devant l'Ille et Vilaine.

Cependant, avec la mise en place des quotas laitiers en 1984, un cheptel spécialisé viande fait son apparition. Aujourd'hui, 34 % des exploitations normandes détiennent des vaches allaitantes.

... MAIS LA FIN DES QUOTAS A CONSTITUÉ UN TOURNANT

Dans la région, différents facteurs ont permis le développement d'un cheptel allaitant spécialisé : l'augmentation de la productivité des vaches laitières qui conduit à la baisse du cheptel laitier, la nécessaire valorisation des surfaces en herbe avec substitution du troupeau laitier par un troupeau allaitant...

A partir de 1984, année d'instauration des quotas laitiers, le cheptel allaitant (vaches et génisses) a plus que doublé dans la région alors que, dans le même temps, le cheptel laitier a diminué de 47 %. Aujourd'hui, 30 % des vaches présentes dans les exploitations normandes sont issues du troupeau allaitant. La levée des quotas en 2015 fait évoluer les systèmes laitiers vers davantage de spécialisation laitière et moins d'activité «viande» : moins de doubles troupeaux avec vaches

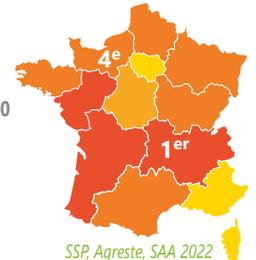
allaitantes en complément des vaches laitières, et surtout moins d'engraissement de mâles dans les exploitations laitières. L'activité viande se localise de plus en plus dans des systèmes sans lait.



© AdobeStock

Cheptel bovin total :

- > 2 000 000 de têtes
- 1 000 000 à 2 000 000
- 500 000 à 1 000 000
- < 500 000



SSP, Agreste, SAA 2022

Répartition de l'effectif bovin normand en 2022
(% de l'effectif bovin, en têtes)

Veaux et élèves < 1 an 26 %

Génisses de boucherie 6 %

Mâles de type viande 6 %

Génisses nourrices 6 %

Mâles de type laitier 4 %

Vaches nourrices 12 %

Génisses laitières 13 %

Vaches laitières 27 %



Effectif bovin total : 1 985 731 têtes

SSP, Agreste, SAA 2022

Répartition de la production (en tonnage) selon les départements et les types de viande						
	Normandie	Manche	Orne	Calvados	Seine-Maritime	Eure
Mâles de 1 à 2 ans	31 %	8 %	12 %	4 %	5 %	1 %
Vaches de réforme laitières	26 %	11 %	5 %	4 %	4 %	1 %
Génisses	14 %	4 %	3 %	2 %	3 %	1 %
Vaches de réforme nourrices	12 %	3 %	3 %	2 %	3 %	1 %
Mâles de plus de 2 ans	11 %	3 %	2 %	2 %	3 %	1 %
Veaux de boucherie	6 %	3 %	1 %	1 %	1 %	0 %
Total	100 %	33 %	25 %	16 %	20 %	7 %

SSP, Agreste, SAA 2022

DAVANTAGE DE JEUNES BOVINS ET MOINS DE BŒUFS

En Normandie, les vaches de réforme (laitières et nourrices) représentent, en têtes, 38 % des bovins abattus (veaux y compris), devant les jeunes bovins mâles (25 %), les veaux de boucherie (16 %) et les bœufs (10 %).

Depuis plusieurs années, le jeune bovin mâle, ou taurillon, se développe aux dépens du bœuf (1/3 provient du troupeau laitier et 2/3 du troupeau allaitant).

En matière de tonnage produit, l'ensemble des vaches de réforme (vaches laitières de réforme et vaches nourrices de réforme) reste encore la première source de viande

bovine. Cela contribue à 38 % du tonnage de la production régionale de viande bovine totale (veaux y compris). Les vaches laitières de réforme contribuent à 26 % du tonnage de la production régionale de viande bovine totale (veaux y compris), derrière les jeunes bovins mâles (31 %) qui sont essentiellement destinés à l'exportation.

Quant au bœuf, sa part dans la production régionale de viande bovine ne cesse de diminuer, elle est passée de 24 % du tonnage en 2000 à 12 % en 2020 puis à 11 % en 2022.

La production de viande bovine en Normandie (% du tonnage)

Mâles de plus de 2 ans	33 %	24 %	11 %
Autres femelles	11 %	12 %	14 %
Vaches de réforme	32 %	37 %	38 %
Jeunes bovins mâles	17 %	21 %	31 %
Veaux de boucherie	7 %	6 %	6 %
	1990	2000	2022

SSP, Agreste, SAA 2022

L'essentiel à retenir			
2022	Normandie	% Normandie/ France	Rang Normandie/ France
Effectif bovin total (en têtes)	1 985 731	12 %	4 ^e (1 ^{re} région : Auvergne-Rhône-Alpes)
Effectif vaches allaitantes (en têtes)	242 400	6 %	7 ^e (1 ^{re} région : Nouvelle Aquitaine)
Abattage bovin total (en têtes)	505 200	12 %	4 ^e (1 ^{re} région : Pays de la Loire)
Production de viande bovine totale (en tonnes équivalent carcasse)	172 000	13 %	2 ^e (1 ^{re} région : Pays de la Loire)

SSP, Agreste, SAA 2022 et Agreste

TROIS TYPES D'ENTREPRISES D'ABATTAGE EN NORMANDIE

- **Les abattoirs industriels, rattachés à des groupes nationaux**, qui collectent des animaux sur une large zone. Généralement de grande taille (plus de 20 000 tonnes/an), ces outils peuvent être plus spécialisés sur un type de produit ou de clientèle (export ; grandes surfaces ; réseau traditionnel : grossistes, boucheries...). De nombreux échanges inter-sites permettent d'optimiser les chaînes de production et la valorisation des produits. Ces entreprises possèdent des marques nationales et disposent d'une offre de produits élaborés.

- **Des entreprises régionales d'abattage**, généralement orientées vers le haut de gamme et qui s'équipent progressivement pour répondre à la demande croissante des grandes surfaces en UVCI (Unité de Vente Consommateur Individuelle) et en produits élaborés.

- **Des outils d'abattage plus locaux** pouvant appartenir à des collectivités locales qui en délèguent la gestion. Les entreprises de cheville qui leur sont rattachées rayonnent généralement sur un secteur limité et se positionnent sur des produits de qualité à destination des boucheries, mais aussi des grandes surfaces de la zone. La gamme de produits proposée est variable. Certains proposent de la découpe sous vide, voire des UVCI. A noter également la présence d'une offre de service d'abattage, de découpe et de conditionnement à façon, qui facilite le développement de la vente directe par les agriculteurs.



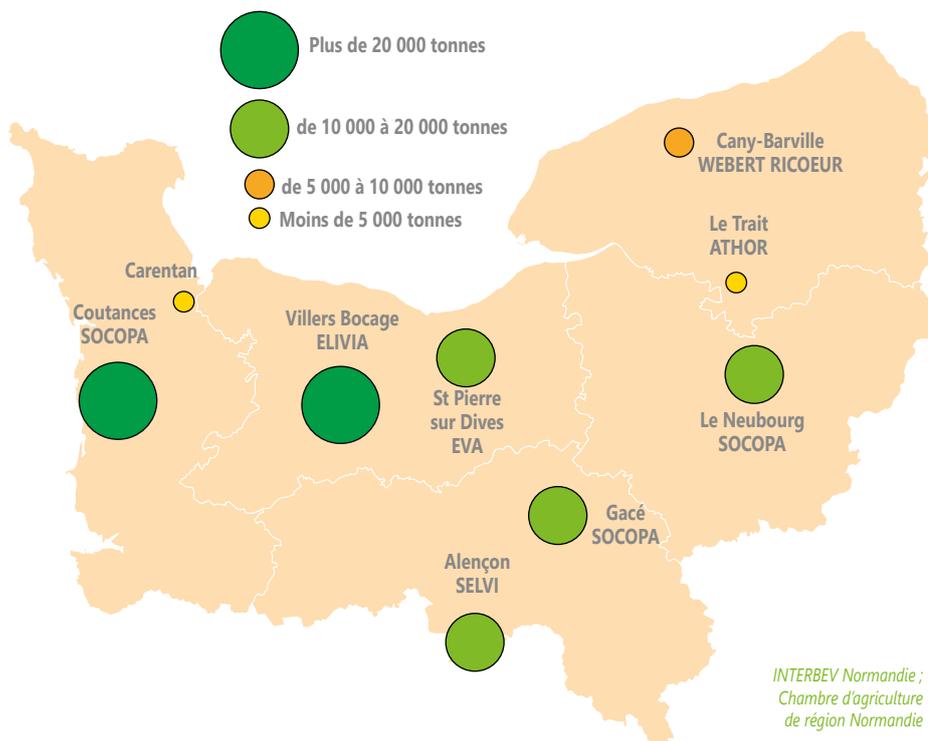
© Adobe Stock

LES ACTIVITÉS DE DÉCOUPE ET DE TRANSFORMATION

Conjointement ou séparément de l'activité d'abattage, il y a en Normandie des ateliers de découpe et transformation de la viande bovine. Depuis la crise de l'ESB, la demande des grandes surfaces s'est orientée vers de la barquette individuelle (UVCI). Les outils d'abattage ont dû adapter leur organisation à ces nouvelles demandes : augmentation des capacités de découpe, constitution de lignes de conditionnement en UVCI. L'équilibre de découpe entre les différents morceaux revient au fournisseur qui doit trouver de nouvelles façons de valoriser les morceaux les moins demandés par les consommateurs. Certains sites se sont spécialisés dans la production de produits élaborés.

Il existe aussi des entreprises régionales de transformation, certaines d'entre elles se sont spécialisées dans l'offre aux restaurateurs. En 2020 la crise du Covid a fortement perturbé ces circuits et les modes de valorisation des carcasses. La situation revient lentement à la normale en 2021, avec la réouverture de la restauration.

Abattoirs normands en 2022, activité gros bovins



En 2022, 10 abattoirs normands ont réalisé des abattages de gros bovins. Ces derniers se concentrent de plus en plus sur quelques sites : Coutances (Manche), Villers-Bocage, Saint-Pierre-sur-Dives (Calvados), Gacé et Alençon (Orne), le Neubourg (Eure). Les abattoirs normands s'approvisionnent majoritairement en Normandie mais plus de la moitié du cheptel bovin normand est abattu hors de la région (majoritairement en Bretagne). Le secteur de l'abattage est en cours de restructuration, après les fermetures de Cherbourg, de Saint-Hilaire-du-Harcouët, Socavia et de Forges-les-Eaux. Mais il y a aussi des créations : un nouvel outil a démarré son activité en 2021 à Carentan-les-Marais.

IDENTIFICATION ET QUALITÉ

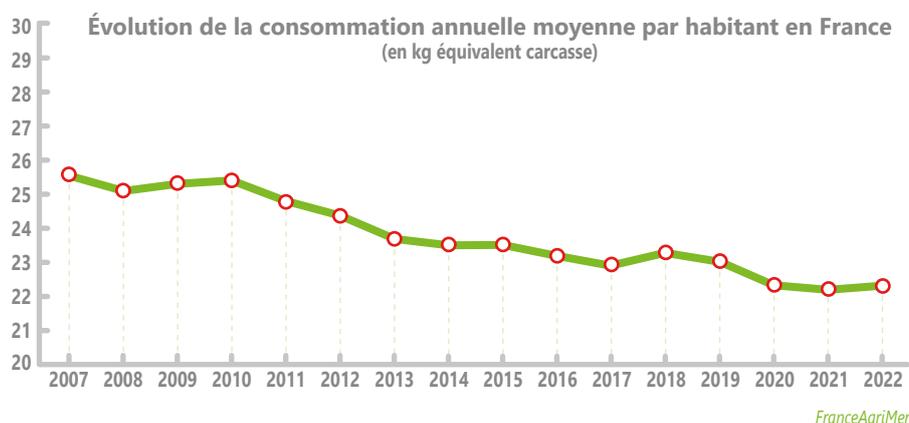
Des éleveurs ont choisi de s'engager dans des démarches qualité. Elles garantissent au consommateur des méthodes d'élevage cadrées et des produits de qualité.

Elles permettent également d'identifier l'origine de la viande. L'éleveur assure ses débouchés et une meilleure valorisation des animaux vendus. L'adhésion à la Charte des bonnes pratiques d'élevage est un préalable qui permet ensuite d'intégrer une filière sous signe officiel de qualité.



LA CONSOMMATION DE VIANDE BOVINE MOYENNE PAR HABITANT POURSUIT SA BAISSÉ

Initiée il y a plusieurs années, la baisse de la consommation de viande bovine (gros bovins et veaux) se poursuit. Elle atteint 22,3 kg/habitant en 2022. En France, la viande bovine a perdu sa 2^e place au sein des produits carnés, et se positionne derrière le porc (32,1 kg/hab en 2022) et plus récemment depuis 2013 derrière la volaille (27,9 kg/hab en 2022). Depuis 2014, la France est déficitaire en bovins. En 2020, son taux d'auto-approvisionnement (production/consommation) est de 95,8 %.



Les faits marquants de 2023

En 2023, la pénurie de viande bovine en Europe a fait augmenter les prix en France. Les prix des vaches ont stagné tandis que les taurillons ont chuté.

Les abattages ont baissé de 5 % au cours des sept premiers mois de 2023, reflétant une tendance similaire en Europe (- 5 % au premier semestre).

Bien que la consommation ait augmenté de 1 % en 2022 en France, les achats en grande distribution ont ensuite fortement chuté en 2023 en réponse à la hausse des prix.

PAC 2023

Les subventions accordées aux éleveurs de bovins allaitants (ABA) et de bovins laitiers (ABL) du programme 2015-2020 sont désormais regroupées en une subvention pour l'Unité de Gros Bétail (UGB).

Ces nouvelles modalités d'attribution vont rendre éligibles les animaux à l'engraissement, ce qui va soutenir les systèmes engraisseurs mais devrait conduire à une baisse des subventions à destination de l'élevage allaitant.



La filière viande bovine bio en Normandie, c'est 467 exploitations pour un cheptel de vaches allaitantes certifiées bio de 11 368 têtes (7 % du cheptel national) + 4 506 animaux en conversion

Démarches qualité

Label Rouge :

- Bœuf blond d'Aquitaine
- Bœuf fermier du Maine + IGP
- Bœuf limousin Blason Prestige, viande bovine de race Charolaise

Certification de conformité :

- Filière Qualité Race Normande (FQRN)
- Veau de laitière / veau de Perrette

Marques collectives :

- Bœuf du pays normand
- Artisan Boucher de Normandie
- Éleveurs de Normandie
- La Normande à la table des Chefs / La Normande dans votre restaurant

Chiffres clés

- **Chiffre d'affaires secteur bovin en Normandie en 2021 : 705 millions d'euros**
Soit 15 % du produit agricole régional (hors aides, services exclus, autoconsommation exclue)
- **Un troupeau de 1 986 000 têtes**
- **172 000 tonnes équivalent carcasse**

